

## Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale du 17 septembre 2022 à Marignane et en visioconférence

*Les délibérations des commissions se font sous réserve de leur validation par le CDN et ne seront rendues exécutoires qu'après celle-ci.*

**Diffusion (PV + annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** autres membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

### **Représentation des régions :**

Auvergne-Rhône-Alpes : Anne-Solange DESSERTINE (secrétaire de la CTN).  
Bourgogne-Franche-Comté : Joël ABISSE.  
Bretagne Pays de la Loire : Anne CORBE (représentée par Stéphanie QUEMENER)  
Centre-Val de Loire : Christian JOLIVET.  
Corse : Arnaud ZARAGOZA.  
Grand Est : Laurent MARCOUX (1<sup>er</sup> Vice-Président de la CTN).  
Hauts-de-France : Jacques BASSO (Chargé des finances de la CTN).  
Île-de-France : Christian SAVARY.  
Martinique-Guyane : Georges ORTOLÉ (représenté par Anne-Solange DESSERTINE).  
Normandie : Adrian DAVID.  
Nouvelle-Aquitaine : Marc DAMESTOY.  
Nouvelle-Calédonie : Jean-Marc MASSON.  
Guadeloupe : Laurent BLANQUART (représenté par Anne-Solange DESSERTINE).  
Occitanie : Xavier XUEREB (représenté par Jean-Pierre MONTSENY).  
Polynésie française : Pascal LE COINTRE (représenté par Yvon FAUVEL).  
Réunion : Éric CRAMBES (absent et non représenté).  
Sud : Alain BEAUTE.

### **Sont également présents :**

Grégory POIRIER (Président de la CTN)  
Philippe MARTINOD (2<sup>e</sup> Vice-Président de la CTN)  
Patrick LAMERAT (3<sup>ème</sup> Vice-président de la CTN)  
Hervé CORDIER (Délégué du Collège des IFN).  
Jean-Pierre MONTSENY (référent recycleurs).

Les Instructeurs Nationaux : Cyrian BOISFARD, Claude DUBOC, Yvon FAUVEL, Maurice GORET, Jean-Claude JONAC Géraldine MARIE, Paul TERRIER et Jean-Pierre VIGNOCCHI.

Les Instructeurs Nationaux Stagiaires : Laurent CAUCHOIX et Chantal MARGOUET.

La réunion est animée par Grégory POIRIER, Président de la CTN

*(ASD : Anne-Solange DESSERTINE - CJ : Christian JOLIVET- GP : Grégory POIRIER - GM : Géraldine MARIE - HC : Hervé CORDIER - JA : Joël ABISSE - JB : Jacques BASSO - JPM : Jean-Pierre MONTSENY - LM : Laurent MARCOUX - PL : Patrick LAMERAT- PM : Philippe MARTINOD)*

### **1.- Mot du président (Grégory POIRIER)**

- Points techniques sur le rajeunissement validés à l'unanimité par le comité directeur :
  - Numérisation des supports pédagogiques (grosse attente des licenciés).
  - Les travaux sur le niveau 4 et le module pour le MF1 seront présentés le 24 septembre aux OD par GP en spécifiant qu'il ne s'agit que d'un projet. Dans la communication on se doit d'expliquer que c'est un projet qui est discuté en CTN et voté par les présidents CTR.
- GP reçoit des appels de licenciés donnant leur avis sur des projets CTN.
- Les diffusions à l'état de projet se doivent d'être maîtrisées et restreintes.
- La diffusion de prise de décisions et d'annonces sur Facebook doit être faite par la CTN avant les CTR.
- Vote à l'unanimité pour le nom de la prochaine promotion MF2 « Richard POTHIER ».

### **2.- Approbation du PV de la CTN de mai 2022 (GP)**

PV adopté à l'unanimité.

### **3.- Clôture de l'exercice comptable 2021/2022 et prévisionnel 2022/2023 (JB)**

- JB présente les comptes.
- JA demande si l'on peut avoir la liste des récipiendaires MF1.
- JB l'envoie à ASD qui la diffusera aux présidents de CTR.
- JB confirme que le budget du Handisub® est sorti de celui de la CTN.
- Désormais les vacances MF2 sont supprimées. En revanche celle d'Hendaye n'ont pas été versées. CJ propose de s'en occuper avec le siège. Les remboursements des IN se doivent être fait correctement car les solutions SNCF sont parfois impossibles et l'utilisation de véhicules indispensables sur certaines bases.

### **4.- Numérisation des supports pédagogiques (PM)**

Cf ppt PM avec l'entreprise Mandarine.

Présentation du cahier des charges par PM qui nous explique les choix retenus.

Rétroplanning.

Le but est de travailler sur un outil communautaire.

Le niveau 1 est pratiquement finalisé.

Il va être demandé à Frederic BOUTONNET(INS) de s'occuper d'un autre niveau dans le cadre de son mémoire.

PM rappelle aussi aux CTR de remplir le calendrier partagé de la CTN en ligne.

### **5.- Modifications du MFT plongeurs (GM)**

Cf PPT.

Relecture du cahier des charges par le groupe de travail piloté par GM.

GM fait remarquer que dans l'onglet MFT les différents niveaux arrivent de façon aléatoire.

Les nouvelles décisions modifiées par la CTN et entérinées par le CDN doivent être intégrées dans le MFT.

PE 12 du chapitre N1-PE20 à partir 10 ans.

Suppression du critère de température pour la plongée jeunes.

Niveau1 sans dérogation à partir de 12 ans doit être modifié dans le MFT.

PE40 à partir de 14ans (plongées sans palier imposés, deux plongées par jour possible s'il y a un intervalle d'au moins 3h).

Suppression de « l'introduction » adoptée à l'unanimité.  
Proposition de supprimer le chapitre introduction : adoptée à l'unanimité.  
Proposition de supprimer l'historique des certifications de la CTN : il est proposé de déplacer ce chapitre sur le site de la CTN.  
Page 12 : enlever « stabilisé » : adopté à l'unanimité.  
Suppression de l'apnée au N3 : 64% pour.  
Garder le capelé au N3 : 87.5 % pour.  
Demander le N1 en prérequis pour le Nitrox mais aussi au PE20. Adopté à l'unanimité.

## **6.- Accès à l'autonomie / Modification du CDS (GP)**

Cf support ppt et propositions.

PA 12 autonomie à 16 ans

PA20 autonomie à 16 ans

PA40 autonomie à 17 ans

- 68% des présidents de CTR se prononcent pour le scénario 1 :

### **Scénario 1 : modification de l'Art. A. 322-88. uniquement**

Les plongeurs majeurs justifiant des aptitudes PA-12 sont, sur décision du directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie dans l'espace de 0 à 12 mètres à partir de 16 ans.

Les plongeurs majeurs justifiant des aptitudes PA-20 sont, sur décision du directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie dans l'espace de 0 à 20 mètres à partir de 16 ans.

Les plongeurs majeurs justifiant des aptitudes PA-40 sont, sur décision du directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie dans l'espace de 0 à 40 mètres à partir de 17 ans.

### Besoins de conditions complémentaires :

Une autorisation parentale éclairée pour cette pratique en autonomie.

Une information des équipiers de la palanquée de la présence d'un mineur.

Propositions adoptées à l'unanimité.

## **7.- Avancement des groupes de travail**

- Refonte de la théorie GP/N4 (PL)

Cf ppt

Il est demandé aux présidents de CTR de faire des propositions après en avoir débattu avec leurs collèges régionaux et de renvoyer les propositions à PL.

- BEPPA (MF1 E4) (JPM)

Cf ppt

Comme il y a une modification du CDS la réflexion doit se poursuivre avec les CTR.

- Les signes de plongée (HC)

La discussion sera reportée à la CTN de janvier 2023.

## **8.- Séminaire des IN novembre 2022 (HC)**

Il aura lieu à CAEN. Des groupes de travail sont prévus ainsi que des présentations.

Pour les INS, il faudra envoyer les dossiers avant le 9 octobre au délégué du collège national.

### **9. Définition des règles d'attribution des bourses MF1 (GP)**

Il est demandé aux CTR de recenser les MF1 (hommes et femmes) qui ont obtenu leur diplôme avant l'âge de 25 ans, entre 25 et 30 ans et entre 30 et 35 ans. ASD est en charge de ce dossier.

### **10. Convention FMAS Monaco/FFESSM (GP)**

Rappel un moniteur conventionné ne peut exercer sur le territoire et ne peut délivrer de diplômes FFESSM.

Vote à l'unanimité pour leur accorder le moniteur conventionné.

### **11. Poste INS pour la Polynésie (LM)**

Une dérogation à titre exceptionnel est demandée par la Polynésie pour la réduction des 2 ans d'exercice en tant qu'IR pour pouvoir se présenter à l'INS : adopté à l'unanimité.

Charge à HC d'organiser un vote anticipé pour cette candidature.

Il sera proposé une session MF2 à Niolon pendant les vacances de la Toussaint. CJ et ASD pensent que cela peut porter préjudice aux sessions de Trébeurden et Hendaye. LM explique que l'objectif est seulement de répartir sur 2 sessions le nombre important de stagiaires qui se présentent en septembre.

### **12. Questions diverses**

- Question de la Corse : volonté que les stagiaires MF1 fassent l'objet d'une déclaration de stage pédagogique auprès des clubs associatifs et de la CTR d'accueil

Les présidents de CTR avancent des arguments contre la faisabilité.  
Cette proposition n'est pas soumise au vote.

- Question de l'IDF sur les organisations dans d'autres CTR

Des débats s'engagent pour conclure qu'il s'agit d'un problème régional.

- De plus en plus fréquemment des questions se posent sur l'opportunité d'imposer un nombre de plongées minimum entre chaque niveau

La CTN n'a pas travaillé sur le sujet. ASD récoltera les propositions des différentes CTR.

Prochaine CTN : Les 14 et 15 Janvier 2023 à Dijon (Cyrian Boisfard doit en étudier la faisabilité).

La secrétaire de la CTN

Anne-Solange DESSERTINE

Le Président de la CTN

Grégory POIRIER